

GRILLE DE VALIDATION DES CRITÈRES CERTIFICATION HAS ESMS / OUTILS NUMÉRIQUES

Chapitre 1 : LES PERSONNES

Chapitre 2 : LES PROFESSIONNELS

Thématiques	Objectifs	Critères	Outils numérique
Droits de la personne accompagnée	1.2 - La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	1.2.4 - La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	Mon espace santé DUI RGPD
Continuité et fluidité des parcours	1.17 - La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	1.17.2 - Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours. 1.17.4 - Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.	DUI
Droits de la personne accompagnée	2.2 - Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	2.2.7 - L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	RGPD MSSANTÉ DMP en lien avec Mon espace santé DUI
Accompagnement à la santé	2.6 - Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	2.6.3 - Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	MSSANTÉ DMP en lien avec Mon espace santé DUI
Continuité et fluidité des parcours	2.9 - Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	2.9.1 - Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires. 2.9.2 - Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours. 2.9.3 - Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.	MSSANTÉ INTEROPERABILITÉ DUI Mon espace santé
Continuité et fluidité des parcours	2.10 - Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	2.10.1 - Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. 2.10.2 - Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	MSSANTÉ DUI RPPS Hébergement des Données de Santé (HDS)

GRILLE DE VALIDATION DES CRITÈRES CERTIFICATION HAS ESMS / OUTILS NUMÉRIQUES

Chapitre 3 : L'ESSMS

<p>Co-construction et Personnalisation du projet d'accompagnement</p>	<p>3.4 - L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.</p>	<p>3.4.2 - L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.</p> <p>3.4.3 - L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.</p> <p>3.4.4 - L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.</p>	<p>Mutualisation</p>
<p>Accompagnement à la santé</p>	<p>3.6 - L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.</p>	<p>3.6.1 - L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en oeuvre.</p> <p>3.6.2 - Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>3.6.3 - Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.</p> <p>3.6.4 - Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.</p> <p>3.6.5 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.</p>	<p>DUI MSSANTÉ (validation pharmacie + interopérabilité logiciels)</p>
<p>Démarche qualité et gestion des risques</p>	<p>3.14 - L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p>	<p>3.14.1 - L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p> <p>3.14.2 - L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</p> <p>3.14.3 - Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.</p> <p>3.14.4 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.</p>	<p>Sécuriser le risque cyber Formaliser le plan de gestion de crise cyber</p>
<p>Démarche qualité et gestion des risques</p>	<p>3.15 - L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.</p>	<p>3.15.1 - L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</p> <p>3.15.2 - L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.</p> <p>3.15.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.</p>	<p>ESMS Numérique Mutualisation Stratégie numérique</p>